

CHAPITRE F

**POUR UNE ALTERNATIVE
À LA MONDIALISATION
NÉOLIBÉRALE**

- CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE, POUR UN CONTRAT SOCIAL MONDIAL P. 74
- UNE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR UNE COOPÉRATION SOLIDAIRE P. 77
- POUR UNE POLITIQUE DE PAIX ET DE DÉSARMEMENT,
POUR UNE DIMINUTION DU BUDGET MILITAIRE ET UN SERVICE CIVIL VOLONTAIRE P. 78

CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE, POUR UN CONTRAT SOCIAL MONDIAL



Depuis des décennies de mondialisation et de libéralisation des échanges économiques, le fossé Nord/Sud ne cesse de croître. Aujourd'hui, 1 % de la population mondiale détient à elle seule l'équivalent du revenu global des 57 % les plus pauvres ; les 5 % les plus riches de la population mondiale ont un revenu 114 fois supérieur à celui des 5 % les plus pauvres. 2,8 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars US par jour et 1,2 milliards avec moins de 1 dollar US par jour.

Or, les flux financiers qui remontent du Sud au Nord sont paradoxalement beaucoup plus importants que ceux descendant du Nord au Sud. En 2002, les "pays en développement" (PED) ont reçu 57 milliards de dollars US d'aide publique au développement (APD) et 80 milliards d'envoi des migrants, soit 137 milliards mais ont dû rembourser 343 milliards au titre du service de la dette. Enfin, ils ont vu les multinationales installées

chez eux rapatrier 66 milliards ! Les pays développés n'ont jamais honoré l'engagement pris à Stockholm en 1972 d'accorder 0,7 % de leur PNB. Rompre avec la logique inégalitaire du développement entre les sociétés du Nord et des Sud, tel est l'objectif du contrat social mondial en cours d'élaboration dans les forums sociaux mondiaux. Il repose sur la réforme des institutions mondiales, un financement global de la lutte contre la pauvreté, l'abolition de la dette des pays les moins avancés (et là où elle est insupportable) et une politique de coopération solidaire qui se substitue à l'aide publique au développement. Les mesures proposées devront être mises en œuvre par un Ministère adapté à l'ère de la mondialisation, chargé à la fois de la coopération solidaire, des migrations et du commerce mondial afin de disposer d'une politique cohérente face aux conséquences de la mondialisation néo libérale.

Pour une réforme globale des institutions financières et commerciales internationales

Il s'agit de :

- Renforcer et réformer l'ONU pour une architecture juridique internationale claire : accroissement du poids des pays du Sud, et de la société civile ; abandon des sièges des pays européens au Conseil de sécurité au profit de représentants de l'Union européenne, transformation des institutions financières (FMI, BM, OMC) en agences de l'ONU et fin des conditionnalités imposées par la banque Mondiale et le FMI en matière de politique économique (privatisations, libéralisation, politique fiscale ou budgétaire).
- En finir avec le G8, directoire des pays riches ; La France proposera la création d'un Conseil de sécurité économique, financier, social et environnemental, sans siège perma-

ment sous le contrôle de l'ONU. Celui-ci, première étape d'un gouvernement économique mondial sera représentatif de la majorité des pays des Suds et du Nord. Pour mettre en œuvre cette proposition la France se retirera unilatéralement de l'actuel G8.

- Réformer l'OMC en soumettant ses normes et ses règles commerciales aux normes sociales, environnementales, sanitaires et culturelles de l'OIT, de l'OMS et de l'UNESCO
- Geler l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), qui vise à privatiser tous les services.
- Créer une organisation des Nations Unies pour l'Environnement garantissant la mise en oeuvre complète et effective du droit environnemental et dote d'un pouvoir de sanction
- Créer une agence internationale pour la régulation du commerce

des minerais précieux : (label d'origine, certification, traçabilité des transactions et pouvoir de sanction).

Par ailleurs d'autres mesures économiques et financières sont à prendre :

- Taxes mondiales avec décision de la France et engagement de l'UE de les rendre effectives sur les transactions financières, sur les transports et les ventes d'armes afin de créer des fonds structurels mondiaux visant à éradiquer la faim et garantir l'accès aux biens publics mondiaux.
- Traité international de lutte contre les paradis fiscaux, avec en particulier levée du secret bancaire et mesures concrètes de lutte contre les délocalisations fiscales, avec obligation pour les entreprises du dépôt de dossiers devant la direction générale des impôts, pour que cette dernière puisse émettre un avis sur la réalité économique du prix de transfert pratiqué par l'entreprise avec ses filiales.

CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE, POUR UN CONTRAT SOCIAL MONDIAL

[SUITE]

- Démocratisation du contrôle des sociétés cotées à la Bourse de Paris par la mise en place d'un conseil de surveillance sociétal composé de syndicats, d'ONG, de représentants des collectivités territoriales où l'entreprise est implantée.

- Instauration d'un contrôle démocratique des banques et de leurs filiales de gestion d'actifs financiers qui sont les véritables opérateurs de la finance internationale et gèrent l'épargne de millions de salariés.

La France prendra l'initiative d'une conférence internationale ouvrant la négociation d'un cadre international juridiquement contraignant de responsabilité des entreprises, qui reconnaisse le devoir de responsabilité sociale, sanitaire et environnementale des acteurs économiques et, en cas de manquement, la possibilité de sanctionner les acteurs défaillants.

Droit des peuples à la souveraineté alimentaire

La politique agricole mondiale mise en place par l'OMC est un désastre aussi bien pour les peuples, que pour les paysans et l'environnement. Elle est inégalitaire avec les subventions publiques à l'exportation, accessibles aux seuls pays riches. Elle ruine et affame les pays du Sud qui ne peuvent aider financièrement leurs paysans comme le font les pays riches. Ces subventions constituent un véritable dumping, ainsi que vient de le juger l'ORD pour les aides au coton des USA.

C'est pourquoi cette politique agricole doit être profondément transformée.

Il faut reconnaître le droit inaliénable à la souveraineté alimentaire par groupes de pays homogènes.

Les Verts soutiendront la mise en place du Droit à la Souveraineté Alimentaire dans le cadre de l'ONU et non de l'OMC, en complétant la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen par une Charte de la Souveraineté Alimentaire.

Ceci consiste à protéger l'agriculture paysanne et à garantir le droit à l'alimentation des populations, à mettre en oeuvre des mécanismes de soutien et de régulation des marchés agricoles mondiaux, notamment par l'arrêt effectif des subventions publiques à l'exportation. Les denrées aidées, de quelque façon que ce soit, ne peuvent être mises sur le marché mondial sans que les pays riches ne soient ainsi en position de dumping commercial.

L'OMC doit reconnaître le principe du prix rémunérateur pour les produits agricoles, calculé sur les zones produisant 60 % de la denrée concernée, produite de façon écologiquement et socialement correcte; pour le reste de la production de la dite denrée, des aides peuvent être attribuées, uniquement au revenu, plafonnées par travailleur. Cela se fera dans le but de favoriser l'auto-suffisance des produits de base et un commerce équitable. et ainsi protéger les agricultures vivrières locales, en permettant à chaque pays ou entité géopolitique d'interdire les importations à des prix inférieurs aux prix des denrées locales équivalentes.

La coopération, la formation et le transfert de connaissances agricoles entre les paysans du Sud et du

Nord doivent être encouragés, certaines pratiques du Sud étant très positives pour la Souveraineté Alimentaire.

La France proposera d'interdire le dépôt de brevet pour les organismes vivants : Le brevetage du vivant, y compris des gènes quels qu'ils soient (humain, animal et végétal) sera interdit par les conventions internationales. Il faut reconnaître le savoir faire traditionnel des communautés indigènes et un droit d'usage sur leur faune et leur flore aux pays du Sud qui ont su préserver la biodiversité.

Pour un contrat mondial de l'eau

Les grands majors de l'eau français appuyés par l'Etat et les grandes institutions tant nationales que internationales veulent exporter le "modèle français" de gestion de l'eau. Un modèle qui a fait la preuve de son échec dans la préservation de nos ressources hydriques et qui vaut à la France d'être régulièrement condamnée par la Cour de Justice Européenne. Un modèle qui, cependant, a garanti l'impunité et la prospérité des pollueurs et assuré la fortune des actionnaires des grands groupes français de l'eau. Forts de leur réussite dans l'hexagone, ces groupes veulent maintenant s'attaquer à tous les marchés "solvables" de la Planète. La recherche de profits maximum a eu pour effet, dans beaucoup des pays visés, d'exclure de l'accès à l'eau les franges les plus pauvres de la population et a provoqué des réactions répétées de révolte. Les Verts, au côté de nombreuses associations, sont signataires de l'appel pour un contrat mondial de l'eau qui précise que des "parlements" citoyens

CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE, POUR UN CONTRAT SOCIAL MONDIAL [SUITE]

mondiaux de l'eau auront pour fonction de définir les règles d'une gestion patrimoniale, publique et démocratique de l'eau dans le monde, afin d'éviter que l'eau ne devienne le pétrole du 21ème siècle (l'or bleu) avec ses risques de conflit. De plus, un "Tribunal Mondial de l'Eau", juridiction internationale, sera chargé de contrôler l'application de ces règles et de sanctionner les infractions.

Pour l'annulation inconditionnelle, immédiate de la totalité du montant de la dette externe des PMA et partout où elle est insupportable

Cette annulation constituera le signe d'un nouveau départ pour la reconstruction des relations entre les pays sur la base d'une coopération solidaire.

Une grande partie de la dette des PMA est constituée par des dettes illégitimes contractées dans des conditions pour les moins douteuses.. Les Verts proposeront de mettre des règles du jeu équitables et transparentes à l'endettement international en supprimant le Club de Paris et en proposant un tribunal international de la dette, impartial, chargé d'appliquer le droit international et les principes généraux du droit en la matière.

Il est important de faire le lien entre la dette coloniale, la dette écologique, et la dette liée à la Françafrique. La dette, sous toutes ses formes, pèse non seulement sur l'économie des anciennes colonies françaises, mais aussi sur l'imaginaire des peuples en France ou en Afrique. Cet imaginaire

colonial doit être soldé en posant à la fois clairement le problème de la mémoire, de l'impunité et du devoir de réparation même s'il n'est pas réellement quantifiable et doit demeurer un enjeu collectif.

La gravité de la situation de pauvreté de masse et l'effondrement économique et social de ces pays asphyxiés par un service de la dette qui ne cesse d'augmenter et qui absorbe une grande partie des ressources internes exige des gestes clairs de la France, de l'Europe et de la communauté internationale :

- Annulation de la dette des PPTE et calcul de la créance écologique de ces pays.
- Audit de la dette des pays du Sud vis-à-vis de l'Etat et des bailleurs publics français.

- Gel des avoirs d'origine illicite des gouvernants du Sud et promotion d'un traité international de la dette odieuse.

Il est, d'autre part, important de faire le lien entre la dette coloniale, la dette écologique, et la dette liée à la Françafrique. La dette, sous toutes ses formes, pèse non seulement sur l'économie des anciennes colonies françaises, mais aussi sur l'imaginaire des peuples en France ou en Afrique. Cet imaginaire colonial doit être soldé en posant à la fois clairement le problème de la mémoire, de l'impunité et du devoir de réparation même s'il n'est pas réellement quantifiable et doit demeurer un enjeu collectif.

Une Commission d'historiens avec audit public sur les responsabilités de la France depuis 1945 en Afrique sera mise en place.

UNE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR UNE COOPÉRATION SOLIDAIRE

La loi sur la coopération solidaire a pour objectif la réforme complète de l'aide publique au développement pour la mandature 2007-2012, avec un contrôle parlementaire et citoyen sur les finalités, le contenu et l'efficacité de l'aide, tant en France que dans les pays aidés : réforme des appels d'offre et des missions, gestion locale, paritaire et démocratique des programmes. Elle passe par l'augmentation de 150 % de l'aide publique au développement pour la mandature 2007 à 2012,

par la concentration de l'aide sur les PMA et les besoins fondamentaux, le renforcement de la coopération de société (commerce équitable, micro-crédits, coopération décentralisée, ONG), la réforme de la Coface. Elle s'appuie sur trois principes : le principe d'égalité entre partenaires de différents pays, le principe de transparence de la politique de coopération et le principe de participation citoyenne et démocratique permettant une coopération de société à société.

La France proposera que les aides publiques européennes à la coopération passent de 0.39 % du PNB à 0.7 %.

- Une délégation parlementaire à la coopération solidaire et à la mondialisation sera créée. Elle contrôlera la coopération bilatérale, européenne et rédigera un rapport annuel communiqué au Parlement et rendu public.

- Le "domaine réservé" du Président de la République sera supprimé.

- L'Etat mettra en place des indicateurs des transferts de ressources entre la France et les pays du Sud.

- Les citoyen-ne-s pourront participer à la coopération solidaire liée aux migrations.

Cette mesure se concrétisera par la création d'un fonds d'appui aux OSIM, un Livret d'épargne solidaire ouvert dans les établissements et organismes autorisés à recevoir des dépôts (les sommes déposées sur ce compte serviront au financement sur prêt d'actions de solidarité internationales).

D'autre part, nous proposons la création d'un congé solidaire. Tout salarié aura droit à un congé solidaire pour participer à une mission hors de France pour le compte d'une association à objet humanitaire.

Cette loi sera préalablement discutée lors d'Etats Généraux de la Coopération Solidaire réunissant l'ensemble des acteurs concernés au Nord et dans les Suds.

POUR UNE POLITIQUE DE PAIX ET DE DÉSARMEMENT, POUR UNE DIMINUTION DU BUDGET MILITAIRE ET UN SERVICE CIVIL VOLONTAIRE

La France est le troisième exportateur d'armes dans le monde . 47 milliards d'euros sont affectés au budget militaire, dont la moitié servira à construire de nouvelles armes Plus de 400 000 militaires et 2 millions de civils travaillent directement et

indirectement pour l'industrie de l'armement. Ces moyens humains et financiers sont détournés des budgets consacrés à la coopération solidaire à l'éducation, à la formation, au développement humain et à l'environnement.

Un changement radical de politique doit se traduire par :

- La publication des accords de défense passés et présents et leur approbation préalable par le Parlement, un rapport annuel au Parlement sur la coopération militaire , la fermeture des bases militaires de la France en Afrique hormis celles prévues dans le cadre du programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP), l'Instauration d'un vote du Parlement préalable à toute intervention militaire à l'étranger.
- L'engagement de la France en faveur d'une zone sans armes nucléaires en Europe, gage de bonne volonté et contribution majeure pour l'application de l'article VI du Traité de non prolifération relatif au désarmement.
- L'engagement de la France à oeuvrer en faveur d'une conférence des Nations Unies sur le désarmement, intégrant un traité d'interdiction de production, de stockage et d'utilisation de matières fissiles, pour mettre fin à la dissémination par l'aide à l'acquisition et à la maîtrise de l'énergie nucléaire civile. Elle proposera aux pays de renoncer aux armes nucléaires en contre partie de financements quantifiés par le FMI, se situant dans le cadre d'une coopération solidaire multilatérale. Elle luttera contre le projet NMD et se fixera comme objectif l'élimination des armes de destruction massive.
- Le gel des crédits consacrés au nucléaire militaire et l'abandon total de la construction du missile M51, la signature d'une convention cadre sur les transferts internationaux d'armes imposant l'exigence d'une autorisation préalable à tous les transferts internationaux d'armes. Les décisions de ventes d'armes seront immédiatement soumises au contrôle du Parlement qui créera une commission extra parlementaire intégrant des représentants des ONG de défense des droits de l'homme.
- Un plan de reconversion des industries d'armement.
- La diminution des participations financières publiques aux sociétés d'armement et le financement des programmes d'interdiction des mines anti-personnel.
- L'engagement de la France à interdire la production, l'utilisation et le transfert des bombes à sous munitions, à veiller à la destruction de leurs stocks et à favoriser un accord international sur cette question.
- L'affectation de 1 % du budget français de la défense à la paix, à la prévention et à la résolution des conflits. Il sera consacré notamment à la mise en place d'un service civil volontaire avec pratique de la défense civile non violente dans la résolution des conflits et apprentissage de la médiation, de l'éducation à la paix et à la non violence à l'école et dans les quartiers.
- Un droit syndical pour les personnels de la défense et révision du statut militaire